

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs

	<p style="text-align: center;"> <i>Critérium 44 FCO ANCR ERDRE Optimist et Hansa RS FevaDouble Grade : 5 B Dates complètes : le 15 mai 2022 Lieu : Erdre La Grimaudière Autorité Organisatrice : ANCRE La Chapelle sur Erdre</i> </p>	
---	--	---

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux, le règlement du championnat 44 en cours et le règlement sanitaire disponible à cette date en annexe 1 à cette AC.
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *< la voix >*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après *<9 heures>* le *<15/05>* à *<club house Ancre>*.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
< <http://www.ancrecn.fr/events/criterium-44-fco-opti-hansa-der-rsfd-du-15-mai-2022/> >.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<<http://www.ancrecn.fr/events/criterium-44-fco-opti-hansa-der-rsfd-du-15-mai-2022/> >.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes : **FCO Optimist (limité à 20 coureurs) et Hansa (2.3, 3.03 solo et double), en conformité avec le règlement du championnat départemental 44 en vigueur.**
 - à la classe RSFéva Double

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Pour les mineurs avec la licence club FFvoile Adhésion, l'attestation de réponse au questionnaire spécial mineur.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3** Les bateaux admissibles, les Coureurs FCO doivent se pré-inscrire en complétant le formulaire correspondant mis à disposition sur le site www.ancrecn.fr, page accueil, évènement Critérium 44 FCO Opti et Hansa,RSFD , puis cliquer sur : Accès Pré-inscriptions Opti , Accès Pré-inscriptions Hansa et RSFD, fin des pré-inscriptions le **Jeudi 12 mai 2022**. les droits requis, peuvent être réglés lors de la pré-inscription sur Asso Connect ou lors de la confirmation d'inscription.
- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6** Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.
- 4.7** Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *<Optimist limités à 20 coureurs >*.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants : Dériveur ou QS solo = 8€, Dériveur ou QS double = 16€

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i><le 15/05></i>	<i><9h00></i>	<i>10h30></i>

- 8.3** Jours de course : **Un briefing des participants aura lieu à 10h00 devant le club house.**

Date	<i><Optimist></i>	<i><Hansa></i>	<i>IND</i>
<i>15/05/2022</i>	Course	Course	Course

- 8.4** Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Optimist</i>	<i>< à suivre></i>	<i>6</i>
<i>Hansa</i>	<i>< à suivre></i>	<i>6</i>
<i>RSFD</i>	<i>< à suivre></i>	<i>6</i>

- 8.5** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *<11 heure>*.
- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *< 16 heure>*.

11 LIEU

- 11.1** L'Annexe 2 à l'AC *<....>* fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2** L'Annexe 2 à l'AC *<...>* indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *<description en annexe 3>*.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes *<toutes>*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.2** *<1>* course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3**
- a) Quand moins de *<3>* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand *<3>* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

- Les concurrents qui s'inscrivent s'engagent à respecter l'annexe Covid 19 jointe à cet avis de course.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *< par classe >*.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **Club de L'Ancre le samedi de 14 à 18h au 02 40 29 71 62 Ou par mail : ancre44240@gmail.com**
Pré-Inscription et renseignements : site Ancre : www.ancrecn.fr

Avenant N° 1 à l'Avis de Course :

<p>ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE Critérium 44 FCO ANCR'ERDRE Optimist et Hansa Et RSFéva Double du 15/05/2022</p>

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux <http://www.ancrecn.fr/events/criterium-44-fco-opti-hansa-der-rsfd-du-15-mai-2022/> seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants au [**Critérium 44 Ancr'Erdre**], qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.

Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières
- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.
- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID :

Le référent COVID sera [Henri DOSTE henri.doste@free.fr tél : 06 43 86 76 92.]

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
 - Représentant de l'AO [**Henri Doste**],
 - Président du Comité de Course, **Suzanno Ollivier**
 - Président du Jury, **Lucien Guillard**
 - Référent COVID, **Henri Doste**
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

- Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à [**Critérium 44 Ancr'Erdre**] tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

4. Cas suspect de COVID 19 :

Un concurrent, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.